Formation Initiale – Manipulation extincteurs

OBJECTIFS :

COMPETENCES VISEES :

- Appliquer les consignes de sécurité incendie
- Reconnaître les différents types de feux, et les différents types d'extincteurs
- Utiliser l'extincteur approprié en fonction du type de feu
- Intervenir en sécurité
- Appliquer les consignes de sécurité lors de la mise en service d'un extincteur

➢ **DUREE : 2h00-2h30(Formation en présentiel)**

➢ **PUBLIQUE VISE : L'ensemble du personnel**

➢ **PRE - REQUIS : Aucun pré requis nécessaire**

➢ **LIEU :** Au sein de l'établissement si possible - Salle de réunion mise à disposition
Prévoir une zone en extérieur pour la pratique, équivalant à deux places de stationnement

Parcours pédagogique :

Partie Théorique :

- Objectifs
- Consignes de sécurité
 - Alerter
 - Intervenir
 - Évacuer
- Mécanisme de la combustion
- Le triangle du feu
- Les différents modes de propagation
- Les principes d'extinction
- Les différentes classes de feux
- Les différents agents extincteurs
- Les différents extincteurs portatifs et sur roues
- Les précautions à prendre lors de l'utilisation d'un extincteur
- Intervenir en sécurité avec un extincteur (distance de sécurité)
- L'utilisation des extincteurs

Partie Pratique:

- Utilisation des extincteurs à eau pulvérisée et CO_2 sur générateur de flammes à gaz ou simulateur de départ de feu et extincteurs électroniques
- Extinction d'un feu de friteuse

Méthodes pédagogiques :

Tour de table : retour d'expérience de la part des stagiaires, exposé participatif, exercices pratiques sur feux réels contrôlés par le formateur, exercices pratiques sur simulateur.

Moyens pédagogiques :

Livret de formation de lutte contre l'incendie, générateur de flammes à gaz sans fumées et écologique ou simulateur de départ de feu et extincteurs électroniques, module feu de friteuse, extincteurs à eau pulvérisée et CO_2.

Intervenant(e)

Rémy Cavagnoux - Formateur en Incendie
Sapeur-pompier en activité

Méthodes et modalités d'évaluation :

Evaluation lors des exercices pratiques

Validation de la formation :

Attestation individuelle de formation
Registre de sécurité signé en fin de formation par le formateur

Accessibilité handicap : La formation sera adaptée en fonction du handicap de chaque participant afin de faciliter l'apprentissage

Effectif : 4 à 15 personnes

Cadre réglementaire :

La durée de la formation peut être adaptée en fonction des contraintes du client

- Art. R4227-28 du Code du Travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs

- Art. R4227-39 du Code du Travail : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attentes sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leurs dates et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre de sécurité tenu à la disposition de l'inspection du travail.

- § 2.3 du référentiel R6 APSAD : "Le chef d'établissement désigne et forme du personnel en charge de l'intervention contre un incendie. La formation du personnel à l'intervention doit être à la fois théorique et pratique. Au minimum, un recyclage de cette formation sur une période de 3 ans est mis en place pour l'ensemble du personnel formé initialement."